

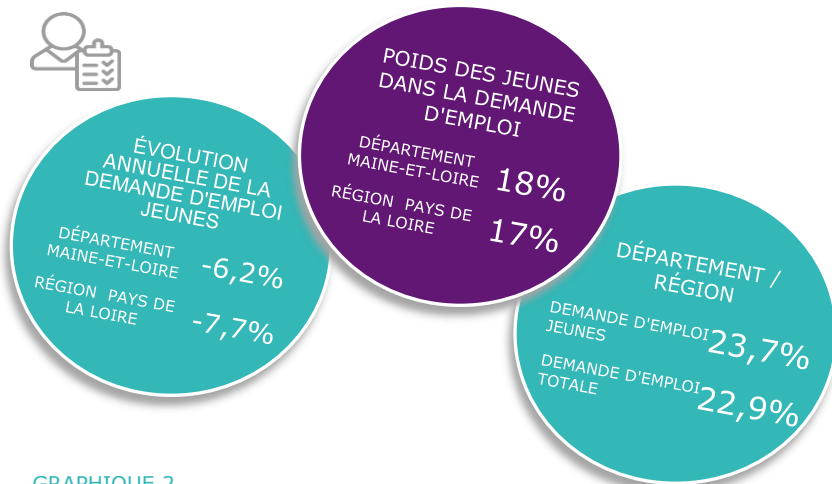


STATISTIQUES ET INDICATEURS

LA DEMANDE D'EMPLOI JEUNE (CATÉGORIES ABC) DÉPARTEMENT MAINE-ET-LOIRE À FIN DÉCEMBRE 2022



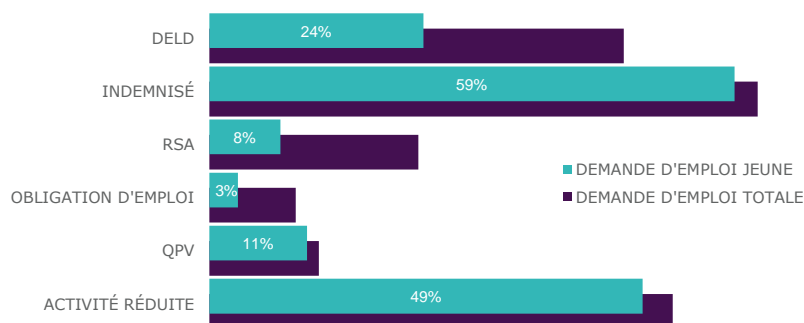
CHIFFRES 1 POIDS DES JEUNES DANS LA DEMANDE D'EMPLOI



GRAPHIQUE 1
RÉPARTITION PAR SEXE

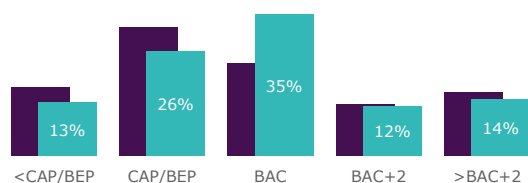


GRAPHIQUE 2
RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE DE LA DEMANDE D'EMPLOI



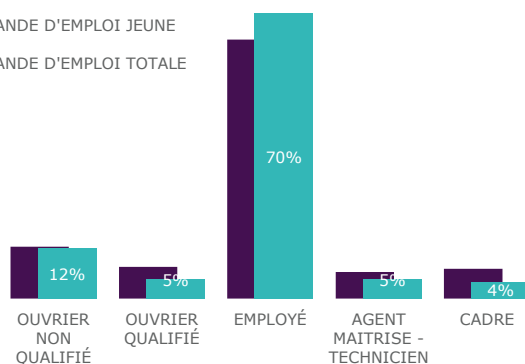
GRAPHIQUE 3
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION & DE QUALIFICATION

■ DEMANDE D'EMPLOI JEUNE
■ DEMANDE D'EMPLOI TOTALE



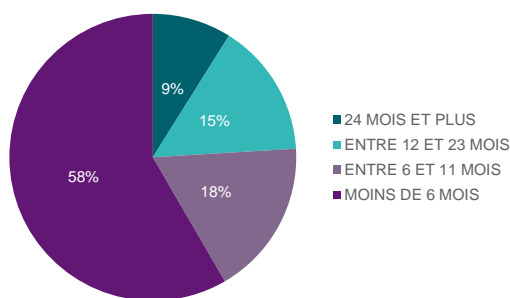
NIVEAU DE FORMATION

■ DEMANDE D'EMPLOI JEUNE
■ DEMANDE D'EMPLOI TOTALE

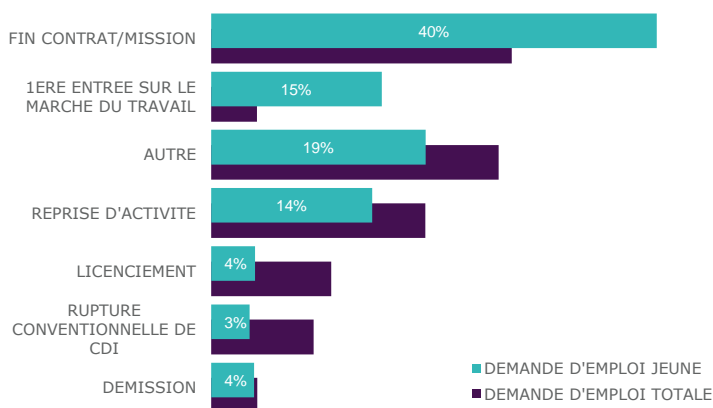


NIVEAU DE QUALIFICATION

GRAPHIQUE 4
RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION



GRAPHIQUE 5
RÉPARTITION PAR MOTIF D'INSCRIPTION



GRAPHIQUE 6
RÉPARTITION SELON LE MOYEN DE TRANSPORT

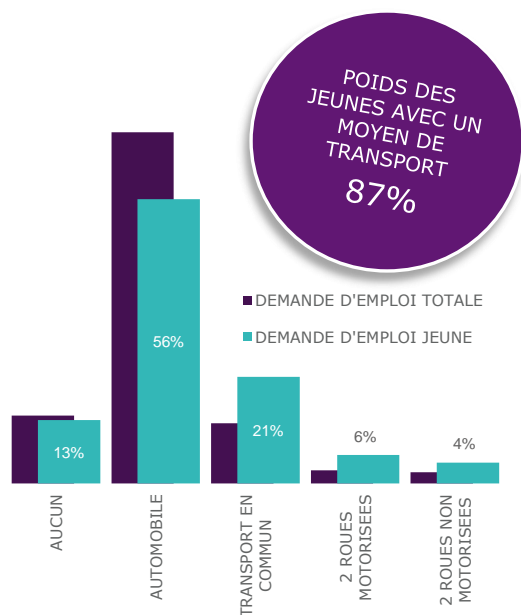


TABLEAU 1
LES 15 MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS

MÉTIER RECHERCHÉS	DEMANDE D'EMPLOI JEUNE	POIDS
MAGASINAGE ET PRÉPARATION DE COMMANDES	535	5%
MISE EN RAYON LIBRE-SERVICE	438	4%
VENTE EN HABILLEMENT ET ACCESSOIRES DE LA PERSONNE	428	4%
ASSISTANCE AUPRÈS D'ENFANTS	392	3%
MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES	387	3%
OPÉRATIONS MANUELLES ASSEMBLAGE, TRI, EMBALLAGE	352	3%
PERSONNEL POLYVALENT DES SERVICES HOSPITALIERS	235	2%
HORTICULTURE ET MARAÎCHAGE	212	2%
SERVICE EN RESTAURATION	207	2%
ANIMATION DE LOISIRS AUPRÈS D'ENFANTS OU D'ADOLESCENTS	191	2%
VENTE EN ALIMENTATION	178	2%
ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS	174	2%
PERSONNEL DE CAISSE	167	1%
SECRÉTARIAT	159	1%
PERSONNEL DE CUISINE	158	1%

GRAPHIQUE 7
RÉPARTITION DES FORMATIONS SUR 12 MOIS

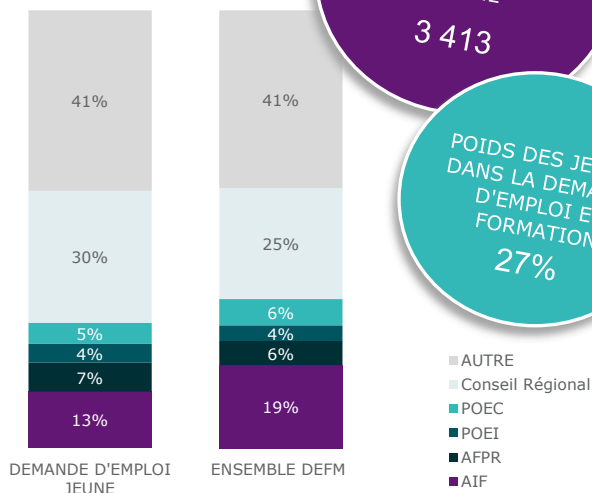
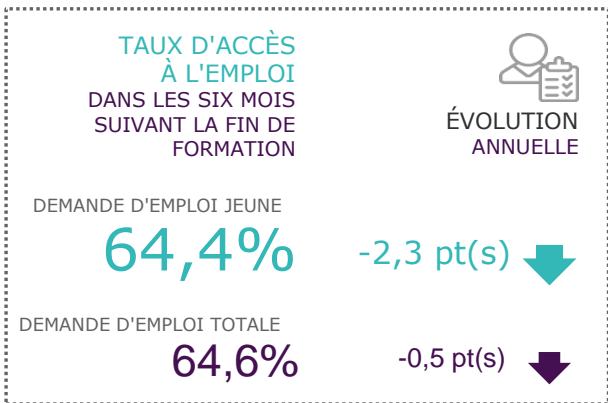


TABLEAU 2
LES 15 PREMIERS DOMAINES DE FORMATION

DOMAINES DE FORMATION	DEMANDE D'EMPLOI JEUNE	POIDS
TRANSPORT	1 009	30%
DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PERSONNEL	401	12%
SANTE	290	8%
SERVICES COMMERCE PROXIMITE	142	4%
ACTION SOCIALE	135	4%
MANUTENTION	128	4%
PREVENTION SECURITE	104	3%
GESTION ORGANISATIONS	88	3%
COMMERCE	82	2%
HOTELLERIE RESTAURATION	77	2%
AGRICULTURE PRODUCTION VEGETALE	72	2%
LANGUES	71	2%
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	64	2%
SECRETARIAT ASSISTANAT	48	1%
AGROALIMENTAIRE	40	1%

CHIFFRES 2
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS SUIVANT LA FIN DE FORMATION - SUR 12 MOIS

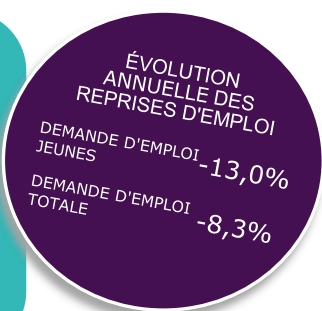


EN SAVOIR PLUS

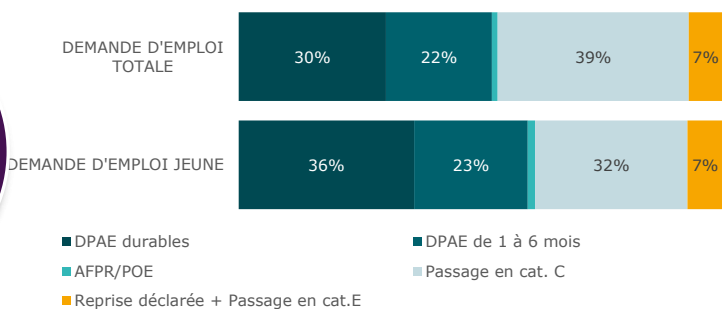
Sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- sont en catégorie C (ont déclaré une activité réduite de plus de 78 h) sans être en catégorie A ou B le mois suivant
- sont sortis des listes pour motif de reprise d'emploi déclarée
- sont en catégorie E en fin de mois
- ont une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un contrat de 30 jours ou plus prenant effet entre M+1 et M+6 transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire).

CHIFFRES 3
REPRISES D'EMPLOI SUR 12 MOIS



GRAPHIQUE 8
COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI SUR 12 MOIS



ENCADRÉ N° 1

- ✓ **DEMANDE D'EMPLOI JEUNE**: Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi en fin de mois.
- ✓ **CATEGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI** :
 - **CATEGORIE A** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
 - **CATEGORIE B** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).
 - **CATEGORIE C** : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).
- ✓ **ACTIVITE REDUITE** : Demandeurs d'emploi en catégories B ou C.
- ✓ **DELD** : Demande d'Emploi de Longue Durée : L'ancienneté du dépôt de la demande est égale ou supérieure à 1 an.
- ✓ **RSA** : Revenu de Solidarité Active. Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.
- ✓ **OBLIGATION D'EMPLOI** : Demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, les anciens militaires, avec une pension militaire d'invalidité, et les titulaires de la carte d'invalidité.
- ✓ **QPV** : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

Directeurs de la publication :
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU
 Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT
 Conception et réalisation :
Service SEE
 Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire
 1 rue de la Cale Crucy
 44100 Nantes

WWW.POLE-EMPLOI.ORG

